



Droit à la formation

Par **JuliMelo**, le **27/08/2019** à **10:35**

Bonjour, j'explique ma situation vite fait:

En 2012 j'ai créé mon entreprise en auto-entrepreneur, j'étais vendeuse ambulante sur les marchés. En 2016 suite à la naissance de mon 3ème enfant, j'ai clôturé mon entreprise pour avoir les droits à des congés parentaux. En 2019 mes droits sont finis, et je me retrouve sans emploi et sans droits au chômage ni ASS, en gros rien (que le RSA et allocations de la CAF). Mais ce n'est pas très grave, je m'y attendais. Ma question c'est:

Est-ce que j'ai des droits à la formation, maintenant que mon entreprise est fermée depuis déjà 2 ans et demi?

Je souhaite faire une reconversion professionnelle dans l'informatique et devenir Développeuse Web et Mobile, j'ai trouvé la formation et le coût ce élève à 6000€. Pôle emploi pose des soucis à me financer cette formation et je me demandait si je avais encore des droits à la formation, même si mon entreprise est clôturé depuis un moment.

En attendant de réponse de votre parts

Cordialement

Juliana